

Certification complémentaire LCA

Rapport de la session 2022

La session 2022 de la certification complémentaire s'est déroulée en une seule journée dans les locaux de la Division des examens et concours, rue Hénon ; le jury remercie l'ensemble de son personnel pour son accueil efficace et prévenant. Elle a vu passer dix candidats sur deux demi-journées¹.

Tranchant avec l'année précédente, la *variété* est sans doute le mot qui convient pour décrire l'effet produit sur le jury par les différents candidats de cette session : variété des âges (puisqu'un candidat était encore stagiaire, tandis que d'autres accumulaient déjà plusieurs décennies d'expérience), variété des parcours universitaires et professionnels (tantôt assez « traditionnels » et tantôt extrêmement originaux – preuve agréable que les langues et cultures de l'Antiquité continuent de fasciner) ; variété des corps et affectations d'origine (publics et privés, lettres et histoire ou langue vivante², collèges et lycées, sur les trois départements) – et variété encore des résultats, puisque les notes s'échelonnent pour cette année de 7 à 19³ sur 20.

Comme toujours, les échecs ne sont à regarder que comme des réussites différées, et le jury invite largement les enseignants qui n'ont pas été reçus à tenter à nouveau l'épreuve en améliorant leurs dossiers et leurs prestations – conseil qui s'est révélé payant par le passé. Nourri des expériences précédentes, ce rapport, moins qu'une « liste d'erreurs et d'horreurs », est à surtout lire comme un ensemble de jalons pour de futurs candidats.

I. Le dossier écrit.

Le mémoire écrit reste l'élément le plus insatisfaisant de cette session, comme d'ailleurs des sessions précédentes. Deux faits ont pu contribuer à cette situation : les vicissitudes liées à la pandémie, tout d'abord, ont empêché que la formation *ad hoc* puisse avoir lieu avant la remise des dossiers écrits. Les candidats, d'autre part, ont dû cette année (et devront encore à l'avenir) remettre le mémoire sous un format dématérialisé, à partir d'une interface ressemblant *grosso modo* à un traitement de texte – ce qui impose un travail de mise en page propre, avec des fonctionnalités parfois moindres que sur un logiciel « machine » ; il n'est donc plus possible (comme il s'est vu par le passé) d'utiliser des logiciels de PAO, et par ailleurs le « copier-coller » ne suffit pas : il faut reprendre « en direct » les détails de mise en page parfois importants.

¹ À noter que deux candidats inscrits n'ont pas envoyé de mémoire ; ce qui est sans doute en lien avec les conditions d'exercice toujours difficile de cette troisième année de pandémie.

² Plusieurs candidats avaient un parcours antérieur sur plusieurs matières (avec souvent un premier temps d'exercice comme contractuel) ; une candidate avait un premier parcours dans l'enseignement primaire.

³ Nous renvoyons aux données chiffrées en fin de rapport.

C'est assurément une difficulté qu'il faut anticiper (et le jury en a tenu compte pour cette année) ; elle ne décharge pas pour autant les candidats de la nécessité d'un travail réfléchi, rigoureux et anticipé dans la présentation de leur dossier, qu'il s'agisse de la partie « formelle » (*curriculum*, titres universitaires, lettre d'intention) ou de la partie « pédagogique », où le candidat est invité à présenter une ou plusieurs activités de classes. Des dossiers presque vides ont été présentés cette année : effet peut-être d'une incompréhension quant aux objectifs du mémoire, ou d'une précipitation liée aux dates de rendu et au contexte sanitaire : cette partie du travail doit être envisagée bien en amont, car chacun sait que la période de novembre est par ailleurs toujours chargée pour un enseignant.

À l'inverse, trop de mémoires adoptent encore et toujours un style excessivement narratif et trop dense : le jury dispose d'un temps limité pour découvrir le jour même (quelques heures avant la prestation orale) l'ensemble des mémoires ; il se doit par ailleurs, par équité, de pouvoir consacrer un temps égal à chaque production, sans mettre en danger la chronologie générale de la journée. Plus que jamais, les présentations tabulaires sont à privilégier là où c'est possible : nous renvoyons aux rapports précédents.

La quantité et la nature des informations à intégrer constitue donc le premier point d'attention : celles-ci sont parfaitement contenues dans le *Vade-mecum*⁴ et dans les rapports antérieurs, qui doivent être connus. Il importe en particulier, pour ce qui est de la partie « formelle » :

- 1) Qu'un *curriculum vitae*, clair, simple et synoptique soit présent avant ou après la « lettre d'intention », mais en tout cas distinct de celle-ci : le jury doit pouvoir (littéralement) d'un coup d'œil avoir une juste idée du parcours scientifique du candidat – il a trop souvent fait défaut.
- 2) Que les pièces légales soient fournies car il s'agit d'un examen officiel dans un cadre statutaire qui engage la puissance publique : certes, avec bon sens (inutile de fournir la preuve d'un DEUG quand on a décroché la licence subséquente !) ; mais aussi avec exhaustivité : les relevés de notes font ainsi partie des pièces attendues – du moins quand elles font état d'épreuves ou d'unités de valeur en relation avec les langues et cultures de l'Antiquité.

La « lettre d'intention » peut être l'occasion de préciser un parcours, en particulier quand les titres présentés sont étrangers, ou dérogent à l'ordinaire du système « licence / maîtrise (ou maîtrise) / doctorat » ou aux concours de l'enseignement ; mais l'esprit de mesure et de parcimonie doit s'imposer : décrire une expérience de chercheur est utile *si et seulement si* les compétences mises en œuvres se rapprochent des savoirs fondamentaux mis en œuvres dans les classes de latin et de grec des collèges et des lycées : il faut alors réfléchir à un mode de présentation de ces données qui se différencie de ce que l'on présenterait pour postuler à un poste du CNRS, par exemple.

Enfin, si le jury ne récuse pas *a priori* l'idée que certaines compétences puissent avoir été acquises en autodidacte, il convient plus proprement d'en faire la preuve dans l'activité pédagogique et lors de l'entretien : quelques mémoires ont pu se transformer en « récits de

⁴ Cf. <https://eduscol.education.fr/document/1505/download>

vies », bien peu adaptés à l'exercice. Mieux vaut dès lors consacrer du temps et de l'espace à mettre en situation l'activité (ou les activités) présentée(s) : dans quelle séquence ? À quel moment de l'année ? Qu'est-ce qui est déjà acquis parmi les élèves ? Ou – comme un candidat l'a proposé – chercher à distinguer par la typographie un *status quaestionis* de nature scientifique (mais concis), et son exploitation didactique ensuite.

Les détails de forme et de mise en pages sont par ailleurs un élément objectif d'évaluation. On répètera une fois de plus qu'une certaine exigence typographique doit être de mise, qu'il s'agisse de la justification du texte, des règles relatives aux espacements, des accents (obligatoires !) sur les majuscules, des règles touchant à ces dernières, etc. On rappellera en particulier qu'il convient par souci de lisibilité d'augmenter l'interlignage dans un passage rédigé, à au moins 1,15 points⁵.

Les références aux œuvres picturales ont de même souvent été maltraitées : à moins qu'on veuille sciemment en cacher les titres aux élèves dans un premier temps de la séance, il importe de présenter les sources selon les normes ; ce qui inclut : le support (e.g. « huile sur toile »), la taille et le lieu de conservation : c'est un automatisme à acquérir le plus tôt possible, et il convient de montrer que l'on est conscient du rôle privilégié que jouent les LCA dans l'acquisition tout au long du secondaire d'un rapport critique à l'image (dont l'histoire des arts *stricto sensu* est un des aspects). On se méfiera ici de certains manuels scolaires, imprécis (voire parfois erronés !) dans certaines attributions ou références, qu'il est bon d'avoir vérifiées⁶.

Mais cette exigence prend encore plus de valeur quand elle a trait à la maîtrise scientifique des langues anciennes ; on rappellera ainsi pêle-mêle :

- Que les mots *furor* ou *dolor* sont masculins en latin (tout comme d'ailleurs *le* spondée, *le* trochée, etc.).
- Qu'on doit parler de *saint Augustin*, sans majuscule au premier nom (commun !), et surtout sans trait d'union (qui le transforme en toponyme...) ; l'usage récent⁷ étant d'ailleurs plutôt de parler d'*Augustin*, *Jérôme*, etc.
- Que l'usage ou non des lettres ramiques (<J> et <V>) doit être réfléchi et cohérent : l'usage scolaire français est de les utiliser (et c'est ce que font tous les manuels et dictionnaires), tandis que l'usage universitaire (actuel) est de les récuser ; on doit prendre un parti, s'y tenir et savoir le justifier – en prenant garde en particulier à tout ce que l'on copie-colle depuis internet.
- Qu'en aucun cas un mot grec ne peut être présenté sans accent, avec deux accents (sauf enclise) ou avec un accent erroné. Enseigner l'accentuation est évidemment hors de propos dans les classes de collège ou de lycée ; mais la vérification individuelle des accents premiers de

⁵ On ne peut que conseiller aux candidats de s'inspirer des nombreuses synthèses de normes typographiques que les universités proposent à leurs étudiants pour leurs mémoires, et que l'on trouve aisément sur internet (cf. entre autres celles proposée par le CNRS : <https://www.sciencespo.fr/ecole-doctorale/sites/sciencespo.fr/ecole-doctorale/files/CNRStypo.pdf>).

⁶ La base « Wikimedia Commons » (<https://commons.wikimedia.org/wiki/Accueil>) suffit généralement à retrouver presque tous les documents ; au besoin, le site de l'École du Louvre présente une collation des toutes les bases d'images de musées : <http://www.ecoledulouvre.fr/documentation/phototheque/bases-musees>.

⁷ Afin de distinguer ce qui relève de l'approche historico-littéraire de ce qui relève de la canonique – c'est notamment l'usage de la collection des Sources Chrétiennes (mais non des Belles-Lettres, il est vrai).

chaque nom ou adjectif, et la maîtrise des règles de « recul accentuel » pour les formes verbales conjuguées banales lorsque l'on propose des phrases grecques sont des compétences attendues chez les enseignants : ces deux seules règles couvrent déjà quatre-vingts pour cent des situations⁸.

Il est de ce fait important pour ne pas dire rédhibitoire que les textes antiques présentés, et singulièrement ceux présentés aux élèves soient linguistiquement parfaits. Très ponctuellement, des erreurs parfois lourdes de conséquences ont pu être relevées, rendant les phrases proprement agrammaticales : si un <-us> devenant <-um> peut-être encore une faute de frappe (mais la moindre des choses est alors de la corriger oralement !), des erreurs de nombre, de cas ou de graphie seront regardées comme la preuve d'une maîtrise linguistique encore insuffisante par rapport au niveau attendu – là encore, la relecture préalable par autrui est un passage nécessaire. Par ailleurs, toutes les polices ordinaires supportent de même aujourd'hui le grec polytonique en unicode : c'est la méthode la plus simple à adopter pour saisir du grec, et la moins susceptible de créer des erreurs lors de la saisie sur l'interface électronique⁹.

En somme, comme l'a d'ailleurs formalisé spontanément un des candidats, le mémoire doit remplir deux rôles différents et parfois divergents : faire montre d'un côté d'une exigence et d'une maîtrise scientifiques réelles (qui trouve son écho dans l'espace universitaire) ; faire la preuve par ailleurs d'une réflexion et d'une originalité pédagogique adaptée au niveau des élèves (au travers, entre autres, de documents qui s'adressent à eux). Le jury est conscient que l'exercice est difficile : il ne peut pas s'agir de seulement recopier des documents de classe ou de simplement « raconter » une séquence. Il convient de ce fait d'y réfléchir bien avant le mois de novembre.

*

II. Le déroulement de l'épreuve orale.

Il y a peu à dire sur la forme de l'oral : habitués à la prise de parole dans leurs classes, les candidats savent ordinairement tenir dans le temps imparti (s'agissant notamment des dix minutes de libre présentation), conserver une langue adéquate autant qu'un *ethos* cohérent, et interagir intelligemment avec le jury (notamment dans les vingt minutes de dialogue). Il convient tout à la fois de s'appuyer sur le mémoire écrit, mais aussi de s'en dissocier pour éviter les redites inutiles. Ici encore, une grande liberté est laissée aux candidats, qui s'en emparent facilement : nous renvoyons pour les exemples aux rapports précédents.

⁸ L'ouvrage de référence reste : LEJEUNE, Michel. *Précis d'accentuation grecque*. Paris : Hachette, 1945 ; les règles fondamentales résumées par l'appendice grammatical du site Hélios de l'Université de Louvain-la-Neuve suffisent au niveau attendu : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/GraGre/36.Accent.htm>

⁹ L'installation d'un clavier grec polytonique sous Mac ou PC est aisée, on en trouvera un résumé sur le site des Sources Chrétiennes : <https://sourceschretiennes.org/ressources/standard-unicode> ; on trouvera également d'autres ressources sur le site de l'académie de Lille : <https://pedagogie.ac-lille.fr/langues-cultures-antiquite/quelle-police-decriture-sur-ordinateur-pour-le-grec-ancien/> (dont un nombre incalculable de polices...). Enfin, le papyrologue Michael Langlois a développé (sous Mac) un clavier spécifique permettant d'intégrer les lettres archaïques et les signes ecclésiastiques : <https://michaellanglois.fr/it/clavier-grec-azerty-1-2-mac/>

Un point doit cependant être précisé : s'il n'est certes pas interdit aux candidats d'apporter quelques documents supplémentaires (mieux vaudrait dire : *complémentaires*) : manuels de classes pourvus de marque-pages, exemples de productions d'élèves ou adaptations apportées entre-temps au projet après que la séquence a eu lieu ; mais ces documents doivent être en nombre et en volume très limités. En aucun cas il ne doit s'agir de « refaire le mémoire » que l'on n'aurait pas eu le temps de « boucler » pour la date du rendu. Là encore, l'anticipation doit primer. Certains documents ajoutés *in extremis* ont pu d'ailleurs parfois desservir lourdement leurs auteurs, soit qu'ils aient franchement brouillé le message, soit qu'ils aient porté de lourdes erreurs de forme et de langue, preuve de leur fabrication de dernière minute.

Le regret principal à formuler ici est que les candidats, souvent légitimement satisfaits de la réussite de l'activité (ou des activités) proposée(s) *dans leur classe*, peinent à approfondir ou à prendre de la distance par rapport à cette première situation et à s'en abstraire. Or c'est précisément la mission du jury que de chercher cet approfondissement, aussi bien sur le plan scientifique (dont le candidat doit faire la preuve) que sur le plan pédagogique (car il s'agit de montrer une compétence générale de la cinquième à la terminale, et qui ne se limite pas à une reconnaissance des acquis). Il convient ainsi :

1) De maîtriser parfaitement les textes antiques que l'on propose, bien au-delà de ce que l'on en attend des élèves : plus d'un candidat, qui avait su proposer des textes relativement originaux, et nantis d'une traduction, s'est montré un peu désemparé lorsqu'il s'est agi de retraduire à vue le texte, même en s'aidant de cette traduction. Il faut s'imposer cet exercice avant l'épreuve orale, puisque le jury l'exige souvent : c'est au reste l'occasion d'expérimenter sur soi la difficulté réelle d'un texte (car la prose de Tertullien est loin d'être accessible même à d'excellents lycéens – et un texte qui « a l'air » facile à comprendre spontanément peut recéler une tournure un peu difficile relevant par exemple de la formule *Homerus dicitur caecus fuisse*).

2) D'avoir envisagé tous les idiomatismes ordinaires du latin ou du grec qui peuvent apparaître au fil des phrases présentées¹⁰ : proposer *doceo Latinam* dans un exercice suppose de maîtriser la tournure (d'ailleurs banale) *doceo pueros grammaticam* ; les participes constituent de même une richesse mais aussi une complexité morphologique et syntaxique spéciale du grec ; si l'on peut admettre que les élèves se laissent guider « grossièrement » dans un premier temps par des équivalences simples (en « tentant » d'abord un participe français), le professeur, lui, doit savoir d'emblée à quelle tournure typique il a affaire, et quelles en sont les marques¹¹.

3) De s'interroger, dans la perspective du lycée où ils constituent une prescription des programmes (mais aussi comme finalité en soi dès le collège) sur les « mots de civilisation » dont on veut laisser une trace chez les élèves : telle séquence sur les dieux appelait (sinon pour

¹⁰ On renverra la liste des exemples-types fournie par la circulaire ministérielle du 20 août 1979 (jamais abolie !), reproduite dans de nombreuses grammaires (notamment MORISSET, J. ; *et alii. Précise de grammaire des lettres latines*. Paris : Magnard, 1984. Pages 2sq) et dont une version allégée est disponible à cette adresse : http://artela.cnarela.free.fr/CONCOURS_2013/exemples-types.pdf ;

¹¹ En distinguant d'emblée : participes à valeur circonstanciels, participes équivalant à une complétive, et participes substantivés ; cf. RAGON, Éloi ; DAIN, Alphonse ; *et alii. Grammaire grecque*. Paris : De Gigord / Nathan, 1961². §§353-367.

les élèves, au moins à l'endroit du jury) une réflexion sur le sens spécifique de *religio*. La mention du « bon dictateur » de la République romaine (à l'opposé des connotations que le mot porte en français) a amené tel candidat à évoquer très justement l'anecdote du clou que celui-ci plante pour symboliser le retour à la concorde civile¹² : mais l'anecdote ne se comprend pleinement que si l'on évoque explicitement l'étymologie de *pax* (*pangere* « ficher en terre, planter »), transparente pour un Romain, et qui débouche d'ailleurs aussi bien sur le concept de *pax Romana* que sur l'expression idiomatique *pace tua* (« avec ta permission, sans t'offenser ») – ou à un niveau supérieur, au sémantisme complexe (de notre point de vue) de *paciscor*¹³.

4) D'avoir pris le temps d'approfondir les points de civilisation qui sont engagés par les documents : tel exposé mentionne Hannibal puis Actium et s'interroge légitimement sur le concept de « thalassocratie » proposé par un auteur moderne : il serait intéressant alors de faire remonter le concept jusqu'à Thucydide¹⁴, qui le formalise dans un passage célèbre en parlant du roi Minos, mais en ayant évidemment en tête l'Athènes du cinquième siècle dont il interroge la puissance.

Sur ce point comme sur d'autre, le mémoire écrit ne doit pas être vu comme un aboutissement, mais comme un point de départ ; et on ne saurait trop conseiller aux candidats, une fois libérés de son envoi, de le reprendre, de le retravailler, de l'approfondir en le considérant comme le meilleur support pour la préparation de l'oral.

*

Comme toujours, l'inévitable accumulation des critiques ne doit pas faire oublier la qualité globale de l'ensemble de la session. Les candidats ont su montrer de la passion et des cheminements parfois très originaux. La volonté d'amener des élèves à critiquer des sources historiques, à se défaire d'images ou de concepts simplistes dans le vocabulaire politique contemporain, ou à trouver des méthodes d'apprentissage personnelles efficaces et rigoureuses même pour l'objet trop souvent délaissé de la grammaire constituent autant de preuves réinventées de l'intérêt des langues et cultures de l'Antiquité bien au-delà de leur objet propre. Les propositions didactiques des candidats ont souvent été passionnantes à écouter : le jury leur en sait profondément gré.

*

¹² Cf. LIV. 8, 18 – lors de l'affaire des « empoisonneuses ».

¹³ Que peut illustrer par exemple – pour des élèves de lycée – la formule de droit romain *pacta sunt servanda*, reprise (mais avec une concision bien moindre !) par l'article 1103 du Code civil, inchangé depuis Napoléon : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits ».

¹⁴ THUC. 1, 4-8 – on renverra au très riche dossier de Jean-Marie Kowalski sur le site Odysseum, à destination des enseignants : « Origines antiques de l'idée de puissance maritime », <https://eduscol.education.fr/odysseum/origines-antiques-de-lidee-de-puissance-maritime>

Annexe I : données matérielles

Composition du jury

- Michel Figuet, IA-IPR de lettres (président).
- Florence Garambois, maître de conférences HDR, université Jean-Monnet, Saint-Étienne.
- Denis Lamour, agrégé de lettres classiques, docteur en études grecques, professeur honoraire au lycée Ampère.
- Nicolas Redoutey, agrégé de grammaire, docteur en études latines, professeur au lycée polyvalent Jacques Brel, Vénissieux.

Candidatures :

- Inscrits : 10 (dont latin : 9 / grec : 1)
- Inscrits ayant envoyé un dossier : 10 (dont latin : 9 / grec : 1)
- Présents à l'entretien : 9 (dont latin : 8 / grec : 1)
- Admis : 6 (dont latin : 6 / grec : 0)
- Refusés : 4 (dont latin : 3 / grec : 1)

Répartition des candidats par corps des candidats présents à l'oral :

- Titulaires de l'agrégation : 3
- Titulaires du CAER-agrégation : 0
- Titulaires du CAPES : 4
- Titulaires du CAFEP : 2
- Maîtres auxiliaires de l'enseignement privé : 0